

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents
au Conseil
Municipal

en
exercice

Qui ont pris
part à la
Délibération

15 14 8

Séance du 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six et le vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur LALANNE Patrice, Maire**

Présents : BONNAN Christian, GAUYACQ Jean-Paul, MASMONTET Jean, CHAUVEAU Jean-Baptiste, SARRREMIA Carine, TISSIER Fabienne, DARDERES Paul

Absents excusés : DESTANDAU Stéphanie, MEYER Véronique, CHIRIAUX Allisson, DESCLAUX Amandine, PEREUILH Martine, URRUTIBEHETY Baptiste,

Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONTET Jean

26022026-3 : Location précaire 2026 de la parcelle N° B 63

Monsieur le Maire informe qu'un appel à candidature a été lancé pour la mise en location précaire du terrain communal suivant :

Section	N°	Lieu-dit	Contenance
B	63	Baleste	1 Ha 05 a 47 ca

Deux offres ont été déposées pour la parcelle B 63 :

- la SCEA GUIYACQ pour un montant de 250 € à l'hectare
- PEREUILH Gaëtan pour un montant de 205 € à l'hectare

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, Monsieur GAUYACQ Jean-Paul n'ayant pas pris part au vote,

DECIDE de louer la parcelle B63 à la SCEA GUIYACQ au tarif le plus offrant de 250 € par hectare pour l'année 2026.

Pour expédition certifiée conforme
Fait et affiché à Lahontan le 26 février 2026

Le Maire

Patrice LALANNE

